



Complément salaire c'est un droit ou non

Par **hani**, le **30/12/2012 à 14:11**

Bonjour, je vais juste connaître mes droits concernant le Complément de Salaire.
En effet, j'ai 2 boulots à temps partiels (20h et 18h) avec 2 patrons différents, pour le moment je suis en arrêt maladie pour grossesse à risque, le médecin m'a mis en arrêt maladie pour 1 mois et il m'a prolongé une deuxième fois encore pour un mois
Mais malheureusement je ne perçois que l'indemnité de la sécu qui ne correspond que' à la moitié de mon salaire. Ma question est la: est ce que mes 2 patrons doivent me verser un complément de salaire? J'ai pratiquement 3 ans d'ancienneté dans les entreprises. Si je dois percevoir ce complément de salaire, qu'elle est la démarche à suivre? Mes 2 derniers fiches de paye sont 0€.
Merci d'avance pour vos réponses.

Par **janus2fr**, le **30/12/2012 à 17:50**

Bonjour,
Voir ce dossier : <http://travail-emploi.gouv.fr/informations-pratiques,89/fiches-pratiques,91/sante-conditions-de-travail,115/l-indemnisation-legale-des,1058.html>

Par **P.M.**, le **30/12/2012 à 18:53**

Bonjour,
Par ailleurs la Convention Collective applicable peut être plus favorable que [l'indemnisation légale des absences pour maladie ou accident...](#)

Par **janus2fr**, le **30/12/2012 à 19:10**

[citation]Par ailleurs la Convention Collective applicable peut être plus favorable[/citation]
C'est ce qui est bien indiqué dans le dossier :
[citation]Des conventions ou accords collectifs peuvent prévoir une indemnisation plus avantageuse que l'indemnisation légale présentée ici. Il convient donc de consulter la convention ou l'accord applicable à l'entreprise.[/citation]

Par **P.M.**, le **30/12/2012** à **19:21**

Oui, à condition que votre lien fonctionne ce qui n'est pas le cas :

[citation]Erreur

La page que vous demandez n'existe pas.[/citation]

Par **janus2fr**, le **30/12/2012** à **19:45**

Les liens en copier coller ne fonctionnent jamais sur legavox s'ils sont d'une longueur supérieure à une ligne d'affichage.

Mais les internautes sont assez grands, je pense, pour copier/coller le lien dans la barre d'adresse de leur navigateur.

Par **P.M.**, le **30/12/2012** à **21:06**

Si vous en êtes là ! Le mien de lien fonctionne en tout cas, ce qui m'évite de critiquer le site qui nous accueille car il suffit de savoir s'en servir...

Les internautes sont aussi assez avertis pour savoir quelle précision peut leur être utile même si c'est une répétition d'un dossier à moins que votre expérience personnelle dont vous aimez faire état à tout moment soit supérieure à toute autre...

Par **hani**, le **31/12/2012** à **15:58**

Merci à toutes vos réponses.

Passer une très BONNE FÊTE DE FIN D'ANNÉE 2012.
Et MEILLEURS VOEUX 2013.